



Contrat d'engagement solidaire Ferme d'Alteville PANIER DE VOLAILLE saison 2025 -2026

Entre

La Ferme d'Alteville, 57260 TARQUIMPOL, représentée par Tristan Schmitt et Ghislain Barthélemy dits éleveurs partenaires.

Et

Nom / Prénom _____, dit.e amapien.ne.

Adresse _____

Courriel _____ Tél _____

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible sur le site du réseau MirAMAP, <https://miramap.org>).

Engagements de l'amapien.ne :

- Adhérer à la MJC de Laneuveville-devant-Nancy ainsi qu'à l'AMAP ;
- Préfinancer une base de production des éleveurs partenaires ;
- Se tenir informé.e de la vie de la ferme (échanges avec les éleveurs, visites à la ferme, aide éventuelle si besoin...);
- Participer à l'organisation de distributions (un tableau d'inscription conjoint avec les porteurs de contrats légumes, pain, plantes aromatiques et produits laitiers sera à disposition) ;
- Trouver une solution de remplacement en cas d'absence ou de retard à la distribution ;
- Trouver un successeur en cas de résiliation du contrat en cours de saison.

Engagements des éleveurs partenaires :

- Livrer à chaque distribution mensuelle des produits frais de qualité certifiés AB issus de leur ferme,
- Assurer une présence sur plusieurs distributions, donner régulièrement des nouvelles de leur élevage et des cultures céréalières associées, et accueillir les amapien.ne.s sur leur ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement (portes ouvertes, ...),
- Être transparents sur le mode de fixation du prix et de leurs méthodes de travail.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- L'évolution du prix de la volaille peut être négociée en cas de nécessité au cours de l'année (hausse importante des charges de production et/ou de transformation (accord des amapiens nécessaire).
- Le contrat peut être rompu après un préavis de 2 semaines :
 - En cas de non-respect des termes du contrat d'engagement par l'une ou l'autre des parties.
 - En cas de force majeure avérée pour l'amapien.ne (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale) ou pour les éleveurs (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production).Dans les deux cas, les éleveurs s'engagent à livrer les paniers dus durant la période de préavis. Les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis seront restituées à l'amapien.ne.

Durée du contrat

Le contrat court du **01/09/2025 au 31/08/2026**, correspondant à **12 paniers (un par mois)**.

Choix du contenu du panier - dates des distributions :

Le contenu du panier peut varier d'un mois à l'autre.

Cependant le choix des 12 paniers devra être établi à la signature du contrat.

L'amapien s'engage suivant la grille de commandes mensuelles ci-dessous. Les modifications en cours de contrat devront obtenir l'accord préalable du producteur.

☞ **AIDE** : Un exemple de tableau rempli est donné en annexe (voir dernière page du contrat)

	Poulet standard	Poulet découpé	Gros Poulet	Pintade	Cuisses de Poulet	Ailes de Poulet	Filet de poulet	TOTAL Acomptes Du mois
<i>Prix au kg</i>	13 €	14 €	11 €	16 €	18 €	11 €	31 €	
<i>Poids moyen unitaire</i>	2,2 kg	2,2 kg	3,2 kg	2 kg	600 g	600 g	400 g	
ACOMPTE	25 €	30 €	35 €	25 €	10 €	10 €	10 €	
23 septembre 2025								
21 octobre 2025								
25 novembre 2025								
23 décembre 2025								
27 janvier 2026								
17 février 2026								
							Total acomptes 1^{er} semestre	
17 mars 2026								
14 avril 2026								
19 mai 2026								
23 juin 2026								
21 juillet 2026								
25 août 2026								
							Total acomptes 2^{ème} semestre	

Modalités de paiement

Pour chacun des 2 semestres, un ou plusieurs chèques **d'acompte** représentant 4/5^{ème} de la valeur estimée des livraisons est demandé. Ces chèques seront libellés à l'ordre de la Ferme d'ALTEVILLE et seront encaissés suivant les dates inscrites au dos de chaque chèque.

Le solde restant dû sera communiqué à chaque amapien.ne et à payer en fin de semestre (le producteur tiendra le compte du poids réel livré à chaque amapien.ne).

■ 1^{er} semestre : septembre à février

➔ Total Acompte 1^{er} semestre :

L'amapien.ne choisit d'émettre (veuillez cocher le choix retenu) :

- 1 chèque de correspondant au total de l'acompte
- 3 chèques de correspondant au total de l'acompte divisé par 3
- 5 chèques de correspondant au total de l'acompte divisé par 5
(Solde à payer en février)

■ 2^{ème} semestre : mars à août

➔ Total Acompte 2^{ème} semestre :

L'amapien.ne choisit d'émettre (veuillez cocher le choix retenu) :

- 1 chèque de correspondant au total de l'acompte
- 3 chèques de correspondant au total de l'acompte divisé par 3
- 5 chèques de correspondant au total de l'acompte divisé par 5
(Solde à payer en août)

Distributions :

Les mardis soir de 18h45 à 19h30 à la MJC de Laneuveville,
21 rue Viriot, 54410 Laneuveville-devant-Nancy

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien.ne.s, les éleveurs partenaires, et un.e représentant.e du réseau LorAMAP (selon disponibilité).

Fait à Laneuveville-devant-Nancy,

Le : _____

Signature de l'amapien.ne :

Signature pour l'AMAP du GINKGO :

Signature des éleveurs :

ANNEXE : Un exemple de contrat

Grille de commande :

	Poulet standard	Poulet découpé	Gros Poulet	Pintade	Cuisses de Poulet	Ailes de Poulet	Filet de poulet	Acomptes Du mois
<i>Prix au kg</i>	13 €	14 €	11 €	16 €	18 €	11 €	31 €	
<i>Poids moyen unitaire</i>	2,2 kg	2,2 kg	3,2 kg	2 kg	600 g	600 g	400 g	
ACOMPTE	25 €	30 €	35 €	25 €	10 €	10 €	10 €	
23 septembre 2025	1							25
21 octobre 2025					1			10
25 novembre 2025			1					35
23 décembre 2025				1				25
27 janvier 2026	1							25
17 février 2026							1	10
							Total acomptes 1^{er} semestre	130
17 mars 2026	1							25
14 avril 2026				1				25
19 mai 2026	1							25
23 juin 2026					1		1	10+10=20
21 juillet 2026	1							25
25 août 2026					1	1	1	10+10+10=30
							Total acomptes 2^{ème} semestre	150

Modalités de paiement

■ 1^{er} semestre : septembre à février

➔ Total Acompte 1^{er} semestre : **130 €**

L'amapien.ne choisit d'émettre (veuillez cocher le choix retenu) :

- 1 chèque de ... **130 €** ... correspondant au total de l'acompte
- 3 chèques de ... **130/3 = 43,33 €**... correspondant au total de l'acompte divisé par 3
- 5 chèques de ... **130/5 = 26 €**..... correspondant au total de l'acompte divisé par 5

☞ Prix selon le poids réel livré : **162,25 €** ➔ Le solde à payer en février sera de **162,25 - 130 = 32,25 euros**

■ 2^{ème} semestre : mars à août

➔ Total Acompte 2^{ème} semestre : **150 €**

L'amapien.ne choisit d'émettre (veuillez cocher le choix retenu) :

- 1 chèque de **150 €**..... correspondant au total de l'acompte
- 3 chèques de ... **150/3 = 50 €** correspondant au total de l'acompte divisé par 3
- 5 chèques de ... **150/5 = 30 €** correspondant au total de l'acompte divisé par 5

☞ Prix selon le poids réel livré : **187,50 €** ➔ Le solde à payer en août sera de **187,50 - 150 = 37,50 euros**